



Charte départementale d'Assainissement Non Collectif (ANC) de la Vienne



DEMANDE D'ADHESION

ENTREPRISE DE VIDANGE

ANNÉE 2023

Date de dépôt du dossier : (réservé au service instructeur)

L'objectif de la charte assainissement non collectif est de définir les lignes directrices pour une conception, une réalisation de travaux et un fonctionnement de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le long terme.

IDENTITE L'ENTREPRISE

- Nom de l'entreprise :
- Nom et prénom du représentant légal :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Téléphone fixe : Téléphone portable :
- Fax : E-Mail :
- Site internet :
- Forme juridique : Code NAF :
- N° de SIRET :

Activité(s) déclarée(s) au Répertoire de Métiers (RM) et/ou au Registre du Commerce (RC)

- Principale :
- Secondaire(s) :

- Inscription au RM ou au RC de :
- N° RM : et/ou RC :
- N° Caisse Congés Payés : N° URSSAF :

Liste des Etablissements :

.....
.....
.....

PERSONNEL

Effectif salarié, hors apprenti et hors intérimaire :

Ouvrier : ETAM : Cadre :

Années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de l'assainissement non collectif :

Nombre de salariés affectés à l'activité d'assainissement non collectif :

.....
.....
.....

Noms et prénoms des personnes présentes dans l'entreprise ayant suivi, le cas échéant, une formation spécifique sur l'assainissement non collectif, précisez l'intitulé de la formation, l'organisme de formation l'ayant dispensé et l'année :

.....
.....
.....

Numéro de l'agrément préfectoral :

Département d'agrément :

Date de fin :

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nombre de vidanges d'installation ANC réalisées par l'entreprise dans la Vienne :

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|------|------|------|
| Nombre de vidanges réalisé | | | |
| Volume annuel | | | |

Coût moyen d'une vidange (indicatif):

MATERIEL DE L'ENTREPRISE

Descriptif du matériel utilisé pour les interventions sur les installations d'assainissement non collectif (ou joindre une liste) :

(Matériel de l'entreprise ou utilisé en location)

.....
.....
.....
.....
.....

Dans le cadre d'une adhésion à la charte départementale de l'Assainissement Non Collectif de la Vienne l'entreprise s'engage à :

- **être** titulaire de l'agrément préfectoral en cours de validité,
- **attester** d'un niveau de compétences et de formation suffisant et à maintenir ses connaissances grâce à une veille réglementaire, normative et technique active,
- **mettre à disposition** du personnel compétent et qualifié pour réaliser les interventions,
- **respecter** les obligations liées à l'agrément préfectoral,
- **établir** à chaque intervention, un bordereau de suivi des matières de vidange (conforme au modèle national) en trois exemplaires (propriétaire, responsable de la filière d'élimination, l'entreprise),
- **respecter** les règles sanitaires et de sécurité en vigueur,
- **garantir** la traçabilité des matières de vidange et autres sous-produits de l'assainissement non collectif,
- **réaliser** les prestations dans les règles de l'art et respecter le cas échéant les prescriptions d'entretien mentionnées par les fabricants de dispositif d'assainissement (en particulier pour les filières agréées),
- **en cas de recours à la sous-traitance**, proposer une entreprise réalisant les prestations répondant aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale,
- **informer** l'usager des différentes anomalies constatées et le conseiller sur les règles d'entretien,
- **fournir** chaque année la copie du bilan d'activité transmis aux services de l'État,
- **participer** aux réunions d'information de la charte (1 par an en général). **En cas d'absence à ces réunions deux années consécutives, l'entreprise de vidange s'expose à une exclusion de la charte sur décision du COPIL.**

COMMENT SONT REFERENCEES LES ENTREPRISES :

Les dossiers transmis par les entreprises sont examinés par le comité de pilotage qui se positionne sur l'adhésion à la charte pour une période d'une année civile. La décision du COPIL est transmise à chaque demandeur par courrier.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT LORS DE LA DEMANDE D'ADHESION :

- le présent document dûment complété et signé,
- les photocopies des attestations d'assurances pour l'année en cours mentionnant les activités couvertes,
- un extrait K BIS ou DM1,
- un exemplaire du **bordereau** de suivi des matières de vidange,
- une copie du bilan d'activité de l'année précédant la demande d'adhésion,
- une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutant validée par la commission technique,
- une copie de l'agrément préfectoral,
- l'attestation de la caisse de congés.

Je m'engage à fournir les pièces demandées,

J'accepte que le nom de mon entreprise figure sur la liste des professionnels adhérant à la charte.

Je certifie les renseignements exacts sous peine de non-attribution.

Je certifie sur l'honneur être à jour du paiement des cotisations fiscales et sociales.

Je certifie avoir pris connaissance des engagements définis dans la charte départementale « Assainissement non collectif » et je m'engage à les respecter sans réserve :

Fait à :

le :

Signature du représentant légal
de l'entreprise

Cachet de l'entreprise (facultatif)

Dossier à retourner à :

- **par courrier : Hôtel du Département Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 POITIERS CEDEX à l'attention de la DAEE**
- **Par mail: mduquerroux@departement86.fr**

ANNEXE



BORDEREAU D'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES SOUS PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT



| PRODUCTEUR | |
|--|---|
| NOM DU RESPONSABLE : | NOM ou RAISON SOCIALE et ADRESSE : |
| Adresse du lieu de facturation <i>(si différent de l'adresse du lieu de pompage ci-contre)</i> | |
| ICPE: // | OUI // NON // |
| DESIGNATION DU SOUS-PRODUIT D'ASSAINISSEMENT : | |
| // déchets de dégrillage (19 08 01) // boues de STEP déshydratées (19 08 05) // huile et graisse organique (19 07 09) // sables (19 08 02) // boues de STEP liquides (19 08 05) // Autres (à préciser) : // boues de fosses toutes eaux ANC (20 03 04) // déchets de curage de réseau (20 03 06) // boues de filière agréées ANC (20 03 04) | |
| Je soussigné, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus: Signature : | Quantité approximative remise au transporteur (en m3) : Date et heure de remise au transporteur : Signature : |

| COLLECTEUR - TRANSPORTEUR | |
|---|--|
| RAISON SOCIALE et COORDONNEES : | RESPONSABLE : |
| | Tel : |
| NOM DU CHAUFFEUR DU VEHICULE : | Lieu et mode d'élimination des matières de vidange |
| N° d'immatriculation : | Non du lieu de dépotage : |
| | |
| Je soussigné, m'engage à respecter le règlement relatif aux conditions d'admission sur le site de dépotage. | Type d'élimination : |
| Signature : | // Épandage agricole // Stockage avant épandage agricole // Dépotage en tête de station d'épuration // Compostage // Autre |